République Française

Délibération n°2023-236 du 19/12/23

Le mardi 19 décembre 2023, le Conseil communautaire de Châteauroux-Métropole, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 12 décembre 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Président, a délibéré.

Présents (41) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, Mme Catherine RUET, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, M. Dominique TOURRES, M. Charles-Henri BALSAN, M. Eric CHALMAIN, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, Mme Nahima KHORCHID, M. Damien NOEL, M. Tony IMBERT, M. Maxime GOURRU, M. Gilles CARANTON, M. Didier BARACHET, Mme Pascale BAVOUZET, M. Marc FLEURET, Mme Delphine GENESTE, M. Fabien BISTON, Mme Marie SALLÉ, M. Luc DELLA-VALLE, M. Christian BARON, M. Marc DESCOURAUX, M. Didier DUVERGNE, Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT , M. Bruno PALLEAU, Mme Valérie LEGRÉSY, M. Jean-Michel FORT, M. Olivier VIGNAU, M. Gilbert BLANC, M. Ludovic RÉAU, Mme Brigitte VOITIER, M. Henri LORY, Monsieur Jean François MORIN.

Excusé(s) (12) : M. Jean-Yves HUGON, M. Stéphane ZECCHI, Mme Christelle PALLEAU. M. Roland VRILLON ayant donné procuration à M. Brice TAYON, Mme Florence PETIPEZ ayant donné procuration à Mme Catherine RUET, Mme Frédérique GERBAUD ayant donné procuration à M. Charles-Henri BALSAN, Mme Alix FRUCHON ayant donné procuration à M. Tony IMBERT, Mme Sabine DESMAISON ayant donné procuration à Mme Catherine DUPONT, Mme Danielle FAURE ayant donné procuration à M. Maxime GOURRU, M. Jacques BREUILLAUD ayant donné procuration à M. Gilles CARANTON, M. Philippe GUERINEAU ayant donné procuration à M. Christian BARON, M. François JOLIVET ayant donné procuration à M. Gil AVÉROUS.

Délibération affichée et exécutoire le :

21/12/2023

30 : Rapport d'activité 2022 : Syndicat mixte d'aménagement Brenne-Creuse-Anglin-Claise

Châteauroux Métropole est adhérente au syndicat mixte d'aménagement de la Brenne, de la Creuse, de l'Anglin et de la Claise, dont le territoire concerne en particulier les communes de Luant et de Saint-Maur.

Les missions exercées par le syndicat sont assurées en régie et concernent la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).

C'est à ce titre que le rapport d'activité joint, approuvé par nos élus délégués en comité syndical, est présenté au Conseil Communautaire pour information.

Il est proposé au Conseil Communautaire de prendre acte du rapport d'activité 2022 du syndicat mixte d'aménagement de la Brenne, de la Creuse, de l'Anglin et de la Claise dont Châteauroux Métropole est adhérente.

Sans discussion, le Conseil communautaire prend acte .

Le Président,	La Secrétaire de séance
M. Gil AVÉROUS	Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT

Rapport d'activités du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Brenne, de la Creuse, de l'Anglin et de la Claise

Année 2022

1. Le Contexte

1.1. Le Syndicat

1.1.1. Historique

Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Brenne, de la Creuse, de l'Anglin et de la Claise trouve ses origines dans un arrêté Napoléonien remontant à Mars 1853.

D'abord constitué en association, plus de 300 propriétaires se sont regroupés pour intervenir sur le bassin de la Claise avant de solliciter la création d'un syndicat intercommunal qui verra le jour en 1961 sous le nom de Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement et la Mise en Valeur de la Brenne (SIAMVB). Il regroupera jusqu'à 28 communes sur les bassins versants de la Claise et de la Creuse.

Dès 2017, le SIAMVB engagera des réflexions avec les différentes Communautés de Communes du territoire sur la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

Au 1er janvier 2019, le travail mené en concertation avec les EPCI du territoire aboutira à l'élargissement du SIAMVB qui devient le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Brenne, de la Creuse, de l'Anglin et de la Claise (SMABCAC).

1.1.2. Le territoire

Le SMABCAC intervient sur les bassins versants de la Creuse, de l'Anglin et de la Claise dans le département de l'Indre. Ce territoire couvre plus de 2 440 km² sur les départements de l'Indre et de la Creuse, et représente une population de plus de 55 000 habitants.

Le bassin versant de la Creuse s'étend sur 817 km² sur le territoire du SMACBAC et se déploie sur une partie du complexe hydroélectrique d'Eguzon jusqu'à la limite départementale avec l'Indre et Loire. Une partie de ce bassin versant, située sur l'amont du barrage d'Eguzon, dans le département de l'Indre, n'est toutefois pas inclus dans le SMABCAC suite au refus de la Communauté de Communes de la Marche Berrichonne de transférer sa compétence et d'adhérer à notre syndicat.

Le bassin versant de l'Anglin représente 832 km² sur le territoire du SMABCAC et s'étend pour le département de l'Indre sur l'intégralité du bassin versant et sur la partie amont de l'Anglin et de l'Abloux sur le département de la Creuse.

Le bassin versant de la Claise représente 791 km² sur le territoire du SMACBAC et il comprend l'intégralité du bassin versant dans le département de l'Indre.

1.1.3. Les membres du Syndicat

Les membres adhérents au SMABCAC sont :

- La Communauté de Communes Brenne-Val de Creuse pour son territoire situé sur les bassins versants de la Creuse, de l'Anglin et de la Claise (833 km²) ;
- La Communauté de Communes Marche Occitane-Val d'Anglin pour son territoire situé sur les bassins versants de l'Anglin et de la Creuse (514 km²) ;
- La Communauté de Communes Cœur de Brenne pour son territoire situé sur les bassins versants de la Claise et de la Creuse (435 km²) ;
- La Communauté de Communes d'Eguzon- Argenton Vallée de la Creuse pour son territoire situé sur les bassins versants de la Creuse, de l'Anglin et de la Claise (296 km²) ;
- La Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne située sur le bassin versant de la Claise (224 km²) ;
- La Communauté d'Agglomération Châteauroux métropole pour son territoire situé sur les bassins versants de la Claise et de la Creuse (62 km²) ;
- La Communauté de Communes du Pays Sostranien pour son territoire situé sur l'amont des bassins versants de l'Anglin et de l'Abloux (43 km²)
- La Communauté de Communes du Pays Dunois pour son territoire situé sur l'amont du bassin versant de l'Anglin et l'Amont du bassin versant de la Clavière, affluent de la Creuse (28 km²)
- La Communauté de Communes Chatillonnais en Berry pour son territoire situé sur le bassin versant de la Claise (6 km²).

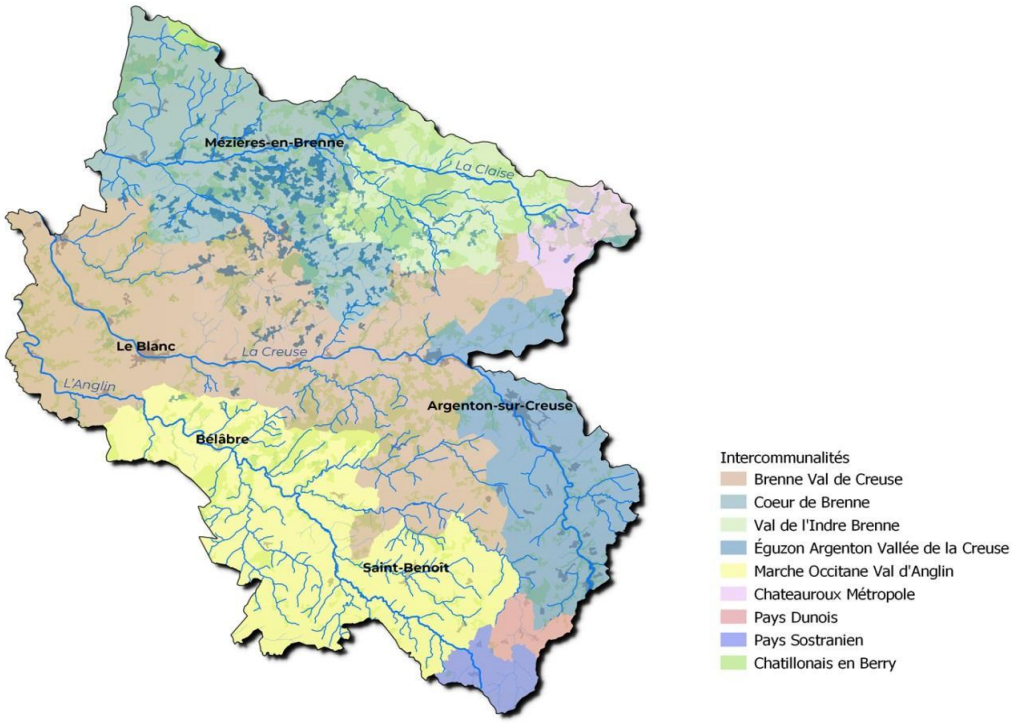

1.1.4. Les représentants du Syndicat

Le syndicat est représenté par 34 délégués titulaires et 34 délégués suppléants dont la répartition suivante est précisée dans les statuts du SMABCAC :

- La Communauté de Communes Brenne-Val de Creuse : 11 délégués titulaires et 11 délégués suppléants ;
- La Communauté de Communes Eguzon-Argenton Vallée de la Creuse : 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants ;
- La Communauté de Communes Marche Occitane Val d'Anglin : 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants ;
- La Communauté de Communes Cœur de Brenne : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants ;
- La Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne : 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants ;
- La Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;
- La Communauté de Communes du Pays Sostranien : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;
- La Communauté de Communes du Pays Dunois : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;
- La Communauté de Communes du Chatillonnais en Berry : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

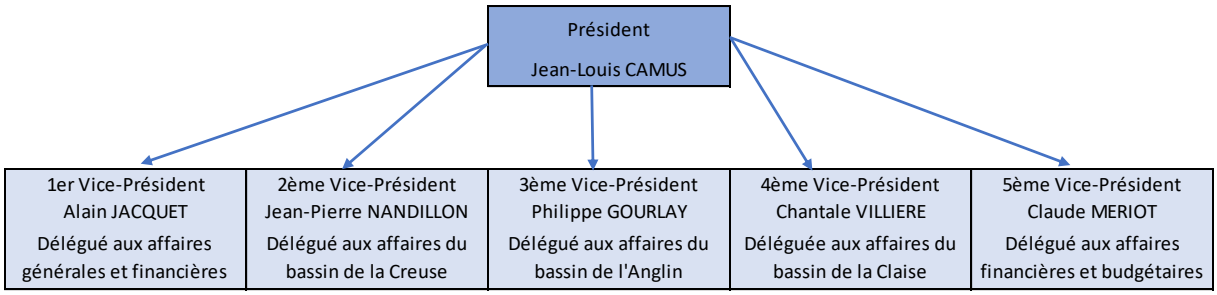

1.1.5. Le Personnel du Syndicat

Pour le début de l'année 2023, le personnel du SMABCAC est constitué de 2 techniciens de rivières et d'une secrétaire comptable.

- Alban MAZEROLLES : référent Claise et gestion du syndicat
  Port : 06.79.57.78.18 – Courriel : bassin.claise@smabcac.fr
- Anaïs TRINQUART : référente Creuse
  Port : 07.72.25.11.29 – Courriel : bassin.creuse@smabcac.fr
- Poste à pourvoir : référent Anglin
  Port : 06.28.19.15.13 – Courriel : bassin.anglin@smabcac.fr
- Marie-Laure VERITE : Secrétariat-Comptabilité (27/35ème)
  Tel : 02.54.38.17.32 - Courriel : secretariat@smabcac.fr

2. Le Bilan financier

2.1. La participation des structures

La participation financière des structures adhérentes se fait à partir de la clé de répartition inscrite dans les statuts du SMABCAC. Celle-ci répond à 2 critères :

- ✓ D'une part, la population de l'EPCI par rapport à la population totale du Syndicat
- ✓ D'autre part, la superficie de l'EPCI par rapport à la superficie totale du Syndicat

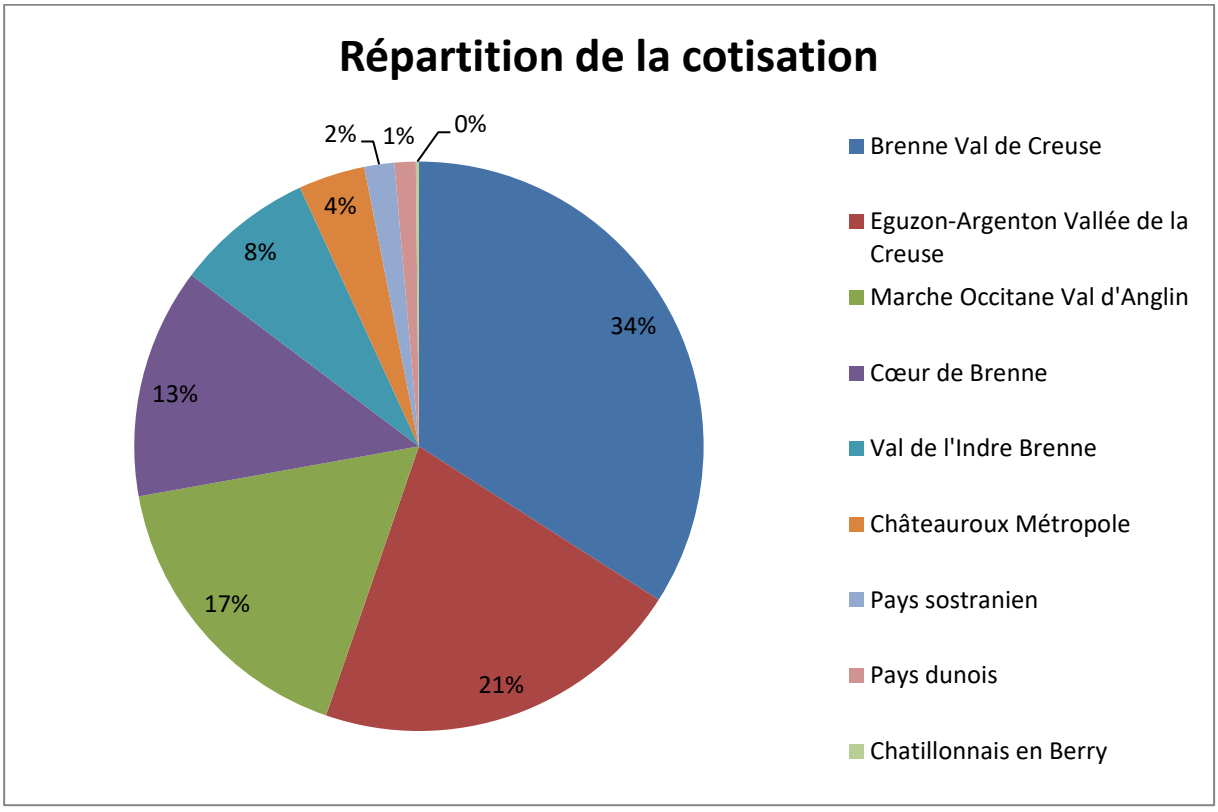

Pour l'année 2022, le montant global de la cotisation a été maintenu et fixé à environ 325 700 €.

2.2. Le Fonctionnement

2.2.1. Les dépenses de fonctionnement

Dépenses		
60	Achats de matières premières	14 189,90 €
61	Services extérieurs	89 192,81 €
62	Autres services extérieurs	23 945,36 €
63	Impôts, taxes et versements assimilés	2 254,51 €
64	Charges de personnel	151 225,44 €
65	Autres charges de gestion courante	121 912,10 €
66	Charges financières	499,81 €
68	Dotations aux amortissements	7 834,26 €
TOTAL		411 054,19 €

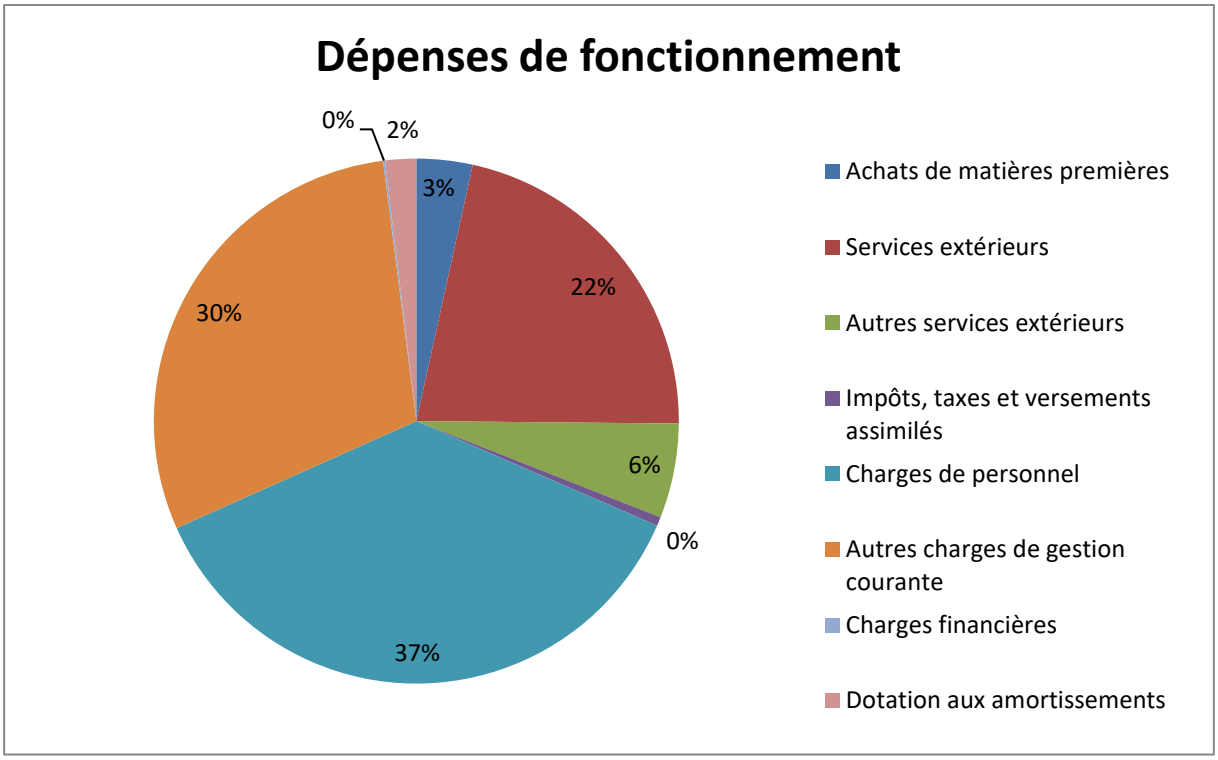

2.2.2. Les recettes de fonctionnement

Recettes		
002	Résultat cumulé	412 373,13 €
64	Remboursement indemnités	516,79 €
73	Impôts et taxes	277 485,57 €
74	Dotations et participations	254 066,80 €
75	Autres produits de gestion courante	1,21 €
76	Produits financiers	20,46 €
77	Mandats annulés sur exercice antérieur	867.60 €
77	Amortissements de subventions	943.75 €
TOTAL		946 275,31 €

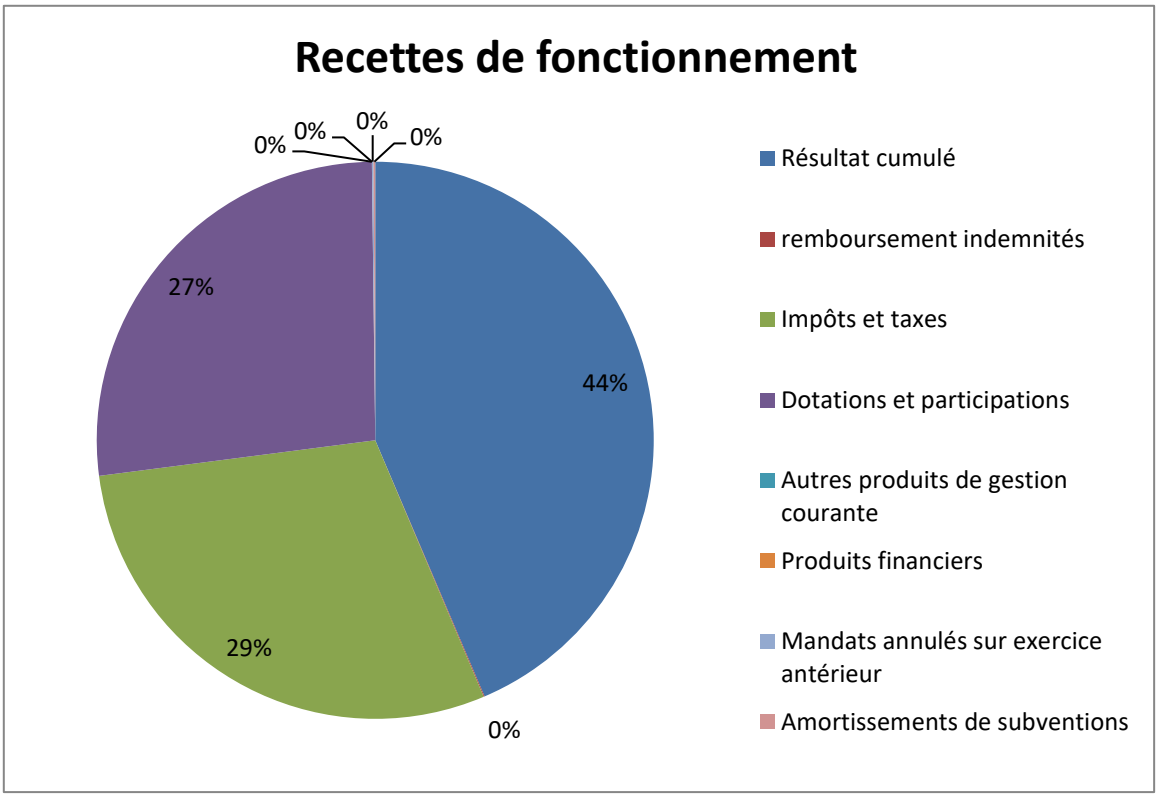

2.3. L'investissement

2.3.1. Les dépenses d'investissement

Dépenses		
13	Amortissements de subventions	943,75 €
16	Emprunts et dettes assimilées	10 016,79 €
20	Immobilisations incorporelles	43 553,70 €
21	Immobilisations corporelles	15 640,38 €
23	Immobilisations en cours	104 290,74 €
001	Résultat négatif reporté	18 018,52 €
TOTAL		192 463,88 €

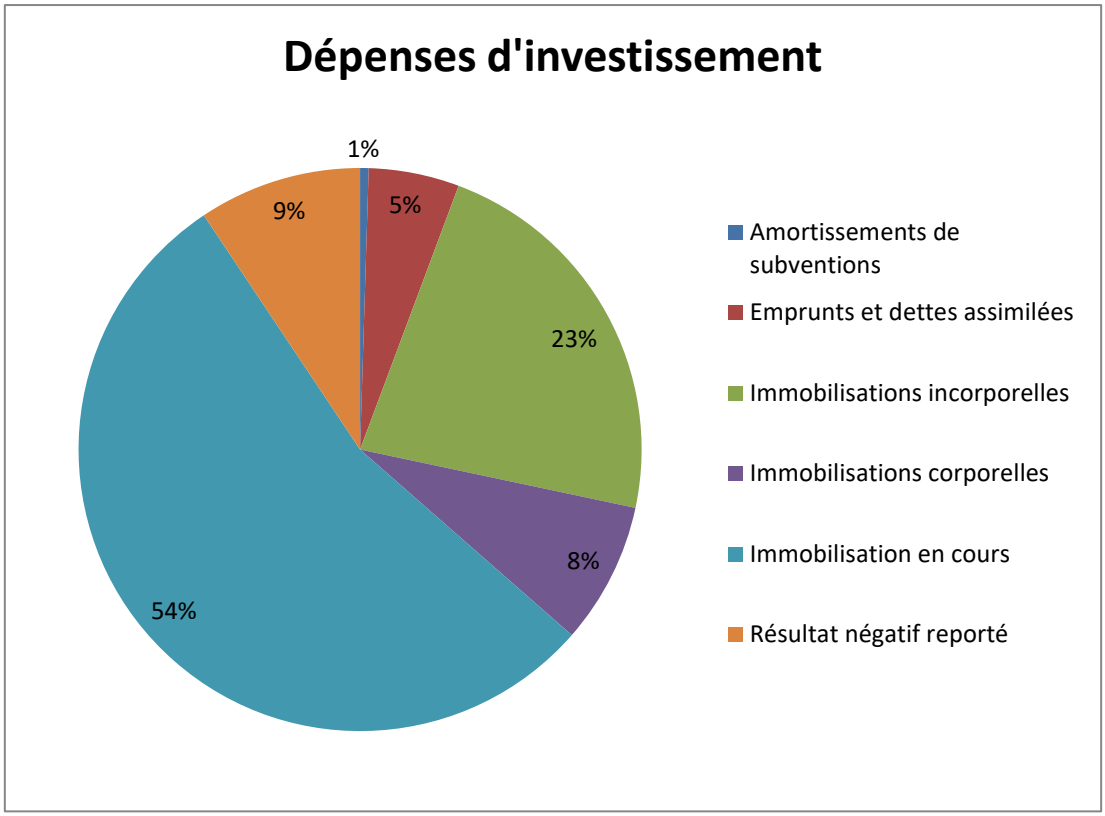

2.3.2. Les recettes d'investissement

Recettes		
10	Dotations, fonds divers et réserves	45 343,68 €
13	Subventions d'investissement	85 986,76 €
28	Amortissements des immobilisations	7 834,56 €
TOTAL		139 164,70 €

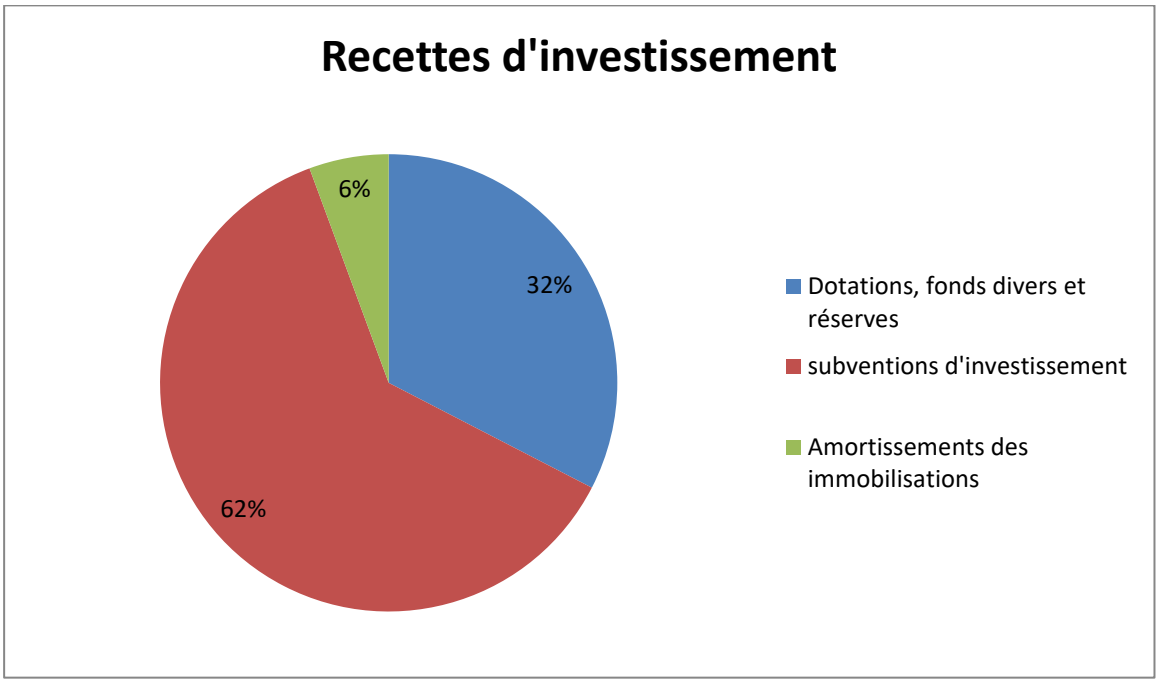

3. La vie du S.M.A.B.CA.C.

3.1. Les réunions de Comité Syndical

Durant l'année 2022, le Comité Syndical s'est réuni à 4 reprises

3.1.1. Comité syndical du 02 mars 2022

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 3 novembre2021 ;
- Débat d'orientation budgétaire 2022 ;
- Débat sur la protection sociale complémentaire ;
- Point sur les 3 bassins versants ;
- Délibérations.

3.1.2. Comité Syndical du 31 mars 2022

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 2 mars 2022 ;
- Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2021 ;
- Affectation des Résultats
- Vote du budget primitif 2022 ;
- Projet ripisylve ;
- Délibération travaux contrats Creuse et Anglin ;
- Délibération avenant Bouzanne ;
- Renouvellement des postes de technicien ;
- Contrat territorial zones humides ;
- Etude Inondations

3.1.3. Comité Syndical du 5 juillet 2022

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 31 mars 2022 ;
- Validation du bilan d'activités 2021 ;
- Point sur les 3 bassins versants ;
- Délibération étude continuité des affluents de la Creuse ;
- Délibération marché public pour les travaux du Bouzanteuil et de l'Anglin ;
- Contrat territorial zones humides Brenne – sources et fontaines ;
- Etude Hydrologie Milieux Usages Climat SAGE Creuse

3.1.4. Comité Syndical du 14 Octobre 2022 :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 5 juillet 2022 ;
- Cotisations 2023 ;
- Point sur les 3 bassins versants ;
- Délibération marché public étude continuité sur le Bouzanteuil et les Chézeaux (Creuse)
- Délibération pour le financement du seuil de Pontigny (Anglin) ;
- Projet de regroupement des contrats territoriaux ;
- Délibération pour le remboursement des frais de déplacement des étudiants (projet tuteuré) ;
- Délibération pour le financement des postes de techniciens de rivières et de secrétariat ;
- Bilan sur la sécheresse 2022 ;
- Visite des travaux du seuil de Pontigny à Ingrandes.

L'ensemble des documents liés à ces Comité syndicaux sont téléchargeables sur le site du SMABCAC.

4. Présentation des territoires

4.1. Bassin versant de la Creuse

La Creuse est le cours d'eau principal du SMABCAC. Sur notre territoire, le bassin versant de la Creuse couvre une superficie de plus de 817 km². La Creuse arrive par le Sud du département de l'Indre.

Elle traverse le complexe hydroélectrique d'Eguzon avant de serpenter à travers le territoire du SMABCAC dans sa partie centrale pour rejoindre le département de l'Indre et Loire.

A partir de l'Etude réalisée sur le territoire par le Parc Naturel Régional de la Brenne et reprise par le SMABCAC notamment sur les affluents, le Comité syndical a approuvé le programme d'actions proposé.

La Creuse

Les masses d'eau du bassin de la Creuse sur le territoire du SMABCAC sont :

- La Creuse depuis le complexe d'Eguzon jusqu'à la confluence avec la Gartempe, codifié **FRGR0365b**.
- Le Suin et ses affluents depuis le complexe de la Mer Rouge jusqu'à la confluence avec la Creuse, codifié **FRGR0408b**.
- La Fortune et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Creuse, codifiée **FRGR1469**.
- La Clavière depuis la source jusqu'au complexe d'Eguzon, codifiée **FRGR1841**.
- Le Bouzantin et ses affluents depuis la source jusqu'au complexe d'Eguzon, codifié **FRGR1845**.
- La Gargilesse et ses affluents depuis la source jusqu'au complexe d'Eguzon, codifiée **FRGR1866**.
- Le Ris et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Creuse, codifié **FRGR1874**.
- Le Brion et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Creuse, codifié **FRGR1904**.
- Les Chézeaux et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Creuse, Codifiés **FRGR1914**.
- Le complexe d'Eguzon, codifié **FRGL061**.

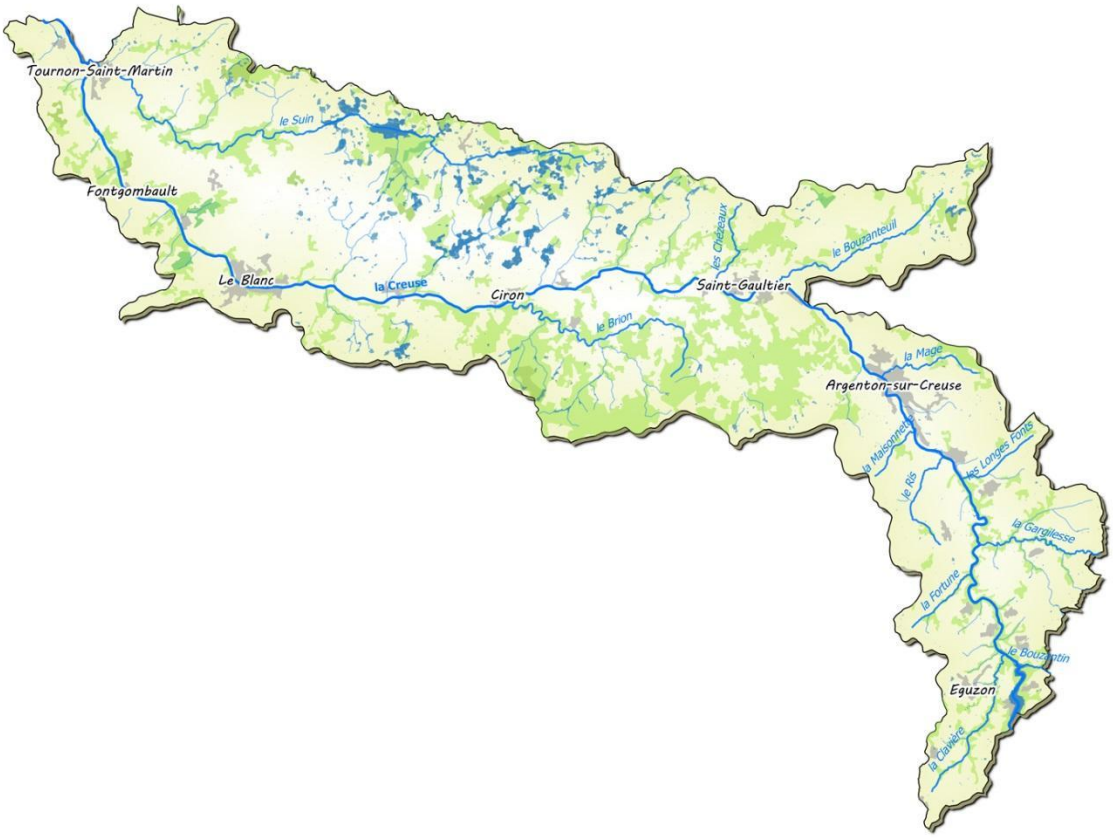

Pour l'année 2022, le SMABCAC a réalisé des travaux sur le ruisseau du Bouzanteuil et a travaillé sur une étude de rétablissement de la continuité écologique sur ce même ruisseau et sur le ruisseau des Chézeaux.

4.2. Bassin versant de l'Anglin

Le bassin versant de l'Anglin couvre une superficie de plus de 1600 km², dont 832 km² sur le territoire du SMABCAC. Ce territoire est composé, depuis le 1er janvier 2019, de la totalité du département de l'Indre et, pour les sources de l'Anglin et de l'Abloux, d'une partie du département de la Creuse. L'Anglin s'écoule sur 94 km dans la partie du territoire du SMABCAC avant d'aller rejoindre la Gartempe dans le département de la Vienne sur ces 7 derniers kilomètres.

Sur ce bassin versant, une étude a été portée par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Anglin entre 2012 et 2018. Le SMABCAC a adapté le programme de travaux à ses capacités techniques et financières.

L'Anglin aval à Concremiers L'Anglin amont à Chaillac

Sur le territoire du SMABCAC, les cours d'eau du bassin versant de l'Anglin sont représentés par les masses d'eau suivantes :

- L'Anglin depuis la confluence avec la Benaize jusqu'à la confluence avec la Gartempe, codifié **FRGR0412**.
- L'Anglin et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Abloux, codifié **FRGR0413**.
- L'Anglin depuis sa confluence avec l'Abloux jusqu'à la confluence avec la Benaize, codifié **FRGR0414**.
- L'Abloux et ses affluents jusqu'à la confluence avec l'Anglin, codifié **FRGR0420**.
- La Benaize depuis la confluence avec l'Asse jusqu'à la confluence avec l'Anglin, codifiée **FRGR0421**.
- Le Salleron et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Anglin, codifié **FRGR0424**.
- L'Epeau et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Anglin, codifié **FRGR1867**.
- L'Allemette et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Anglin, codifiée **FRGR1869**.
- La Caquignolle et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Anglin, codifiée **FRGR1880**.
- Le Puyrajoux et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Anglin, codifié **FRGR1897**.
- La Gastevine et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Anglin, codifiée **FRGR 1898**.

L'année 2022 a été consacrée sur le bassin versant de l'Anglin a essayé de reprendre les actions non engagées en 2021 et ainsi à rattraper le retard pris dans le contrat territorial milieux aquatiques.

4.3. Bassin versant de la Claise

Le bassin versant de la Claise couvre une superficie de plus de 791 km². Le SMABCAC intervient depuis le 1er janvier 2019 sur l'intégralité du bassin versant dans le département de l'Indre.

La Claise est un affluent rive droite de la Creuse. Elle prend sa source dans le département de l'Indre et traverse le territoire du SMABCAC dans sa partie Nord avant de rejoindre le département d'Indre et Loire. Elle parcourt toute la région naturelle de la Brenne, zone humide d'importance internationale, constituée de plusieurs milliers d'étangs. Le bassin versant de la Claise est dans sa majorité inclus sur le territoire du Parc Naturel Régional de la Brenne.

La Claise à Saint Michel en Brenne

Dans le département de l'Indre, le bassin versant de la Claise est divisé en 6 masses d'eau :

- La Claise et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le ruisseau des Cinq Bondes, codifiée **FRGR0425**.
- La Claise et ses affluents depuis le ruisseau des Cinq Bondes jusqu'à la confluence avec la Creuse, codifiée **FRGR0426**.
- L'Aigronne et ses affluents depuis sa source jusqu'à la confluence avec la Claise, codifiée **FRGR0429.**
- Les Cinq Bondes et ses affluents depuis l'étang du Sault jusqu'à la confluence avec la Claise, codifié **FRGR0428b**.
- Le Chambon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Claise, codifié **FRGR1983**.
- Le Clecq et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Claise, codifié **FRGR2013**.

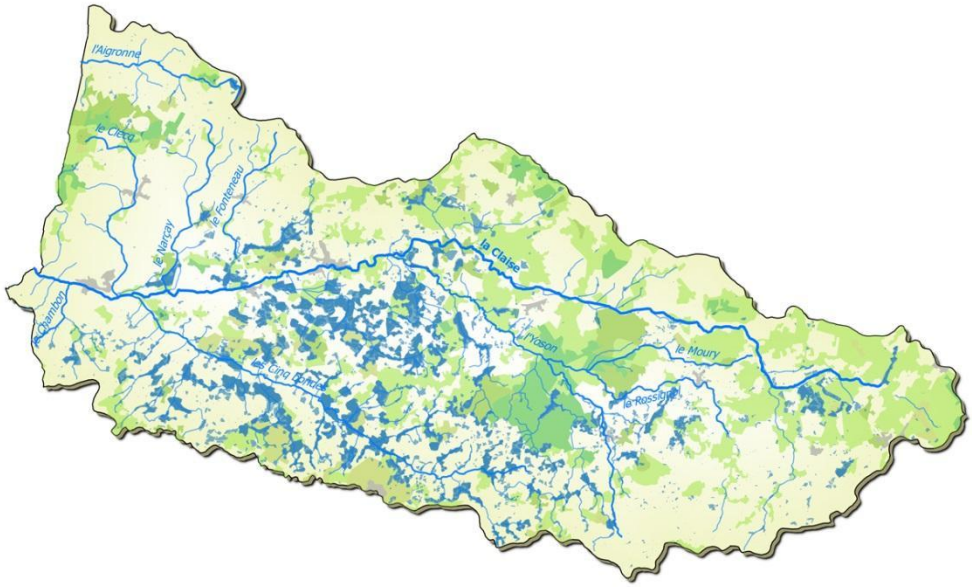

L'année 2022 a vu la finalisation de l'étude et la définition d'un programme d'actions sur le bassin versant.

5. Les actions et les projets sur le territoire

5.1. Sur le Bassin versant de la Creuse

Le contrat territorial milieux aquatiques de la Creuse a été signé en 2021 et regroupe à ce jour des actions sur le bassin versant de la Creuse, portées par le SMABCAC, et sur le sous-bassin versant de la Bouzanne portées par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bouzanne (SMABB).

5.1.1. Travaux de diversification du lit mineur

Les premiers travaux de diversification des écoulements se sont déroulés sur le ruisseau du Bouzanteuil. L'entreprise Poulain (Le Poinçonnet), titulaire du marché public, a réalisé les travaux dans le courant du mois de septembre. Les travaux ont consisté à la restauration de 1 200 m de linéaire à l'aide de 850 tonnes de pierres et graviers de différentes tailles afin de resserrer le lit et de favoriser la création de zones d'habitats diversifiées.

Préalablement, l'équipe mise à disposition par la Communauté de Communes Brenne Val de Creuse avait effectué l'entretien de la ripisylve nécessaire pour que l'on puisse faire passer ensuite les engins.

5.1.2. Etude de rétablissement de la continuité sur les ruisseaux du bouzanteuil et des Chézeaux

Cette étude a démarré lors du deuxième semestre 2022. Elle concerne la définition de projets de rétablissement de la continuité écologique sur 3 seuils sur le ruisseau du Bouzanteuil et sur 1 ouvrage sur le ruisseau des Chézeaux ainsi que le projet de remise dans le talweg du lit pour une reconnexion avec la Creuse.

Un travail important de rencontre et de concertation avec les propriétaires riverains a permis de faire avancer l'étude et de définir des préprojets qui seront approfondis lors de la fin de l'étude en 2023

5.1.3. Suivi de la qualité des milieux aquatiques

Les suivis de la qualité des cours d'eau sur le bassin de la Creuse concernaient uniquement un suivi sur le ruisseau du Bouzanteuil avant travaux. Les conditions de sécheresse de l'année 2022 ont fait que l'Indice Poissons Rivière n'a pas été réalisé suite à un arrêté préfectoral interdisant la pêche sur les cours d'eau classés en première catégorie piscicole. Il n'a pas pu être reporté suite aux travaux réalisés sur ce secteur.

Les résultats sont présentés ci-après :

- **Le Bouzanteuil à Chasseneuil « 045470007 »**

Le Bouzanteuil à Chasseneuil - 04547004

Indice	2021		2022	
IBG-DCE / I2M2	0,69	0,38	0,69	0,5
IBD / IPS (/20)	0,97	16,2	0,85	12,9
IPR	99		Annulé	
IBMR	0,56		0,76	
Indice Habitat (/20)	13,53		13,19	

IBG- DCE : Indice biologique global adapté à la Directive Cadre Européenne sur l'Eau
I2M2 : Indice Multimétrique
Indice Habitat : indice relevant les spécificités des habitats sur la station étudiée
IPR : Indice poissons rivières
IBD : Indice biologique diatomées
IPS : indice de polluo-sensibilité spécifique
IBMR : Indice biologique macrophytes rivière

Les indices biologiques réalisés sur le Bouzanteuil en 2021 et en 2022 relèvent un certain potentiel biologique.

La qualité physique du cours d'eau semble en revanche pénalisante.

- L'étude des peuplements d'invertébrés aquatiques montre un certain potentiel biologique sur le Bouzanteuil malgré un état biologique « moyen » selon l'IBG-DCE. L'I2M2 classe en revanche la station dans un bon état biologique en 2022. Nous remarquons la présence de certains taxons polluo-sensibles dans les relevés faunistiques du Bouzanteuil tel que le gens Silo (Goeridae – Trichoptera) inventorié sur les 2 années de suivis avant travaux. A l'inverse, la richesse taxinomique du site étudié en 2021 et 2022 est faible, cette métrique s'avère être déclassante dans le calcul des indices biologiques
- L'étude du peuplement piscicole n'a pas pu être réalisée en 2022 mais il présentait déjà une qualité très bonne en 2021 avec un peuplement piscicole dominé par le chabot et le vairon. L'analyse détaillée du peuplement piscicole révèle tout de même des déséquilibres significatifs en lien avec une certaine uniformité hydromorphologique de la station : faciès d'écoulement insuffisamment variés et faciès lentiques prédominants.
- L'étude des cortèges diatomiques révèle une station en bon état, ce qui rejoint les résultats obtenus à travers l'étude physico-chimique des eaux. Les résultats obtenus jusqu'à présent traduisent une station ne présentant pas de déséquilibre d'ordre physico-chimique.

- L'étude des cortèges floristiques menée sur le Bouzanteuil révèle une richesse floristique très faible du fait d'un fort ombrage (frange rivulaire arbustive et arborescente dense sur les 2 rives) et la présence majoritaire de faciès lents et profonds qui limitent le développement des macrophytes. L'éclaircissement de la ripisylve survenue entre les 2 inventaires (2021/2022) montre déjà une amélioration de la qualité biologique de la station au sens de l'IBMR puisque le score obtenu en 2022 est supérieur à 2021. L'homogénéité des habitats constatés avant travaux ne permet pas le développement d'une flore riche et abondante.

	Station 04547004						
	23/02/2022	28/04/2022	30/06/2022	22/08/2022	02/11/2022	12/12/2022	
Bilan Oxygène							
Oxygène dissous (mg(O_2)/l)	9,77	9,23	8,38	8,50	8,69	10,62	DCE
Taux de saturation en oxygène dissous (%)	9,01	90,7	84,2	95,00	90	87,10	DCE
Demande Biochimique en oxygène DBO_5 (mg(O_2	<3,00	<3,00	<3,00	<3,00	3,80	<3,00	DCE
Demande chimique en oxygène (mg(O_2)/l)	17,5	24,1	6,28	<5,0	30,90	7,62	SEQ-EAU V2
Carbone Organique dissous (mg(O_2)/l)	3,01	2,8	3,4	0,95	3,20	1,60	DCE
Température							
Température (°C)	11	12,5	14,8	15,70	14	6,30	DCE
Nutriments							
Orthophosphates PO_4^{3-} (mg (PO_4^{3-})/l)	<0,15	0,2	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	DCE
Phosphore total (mg (P) / l)	0,061	0,102	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	DCE
Ammonium NH_4^+ (mg (NH_4^+) / l)	<0,01	0,031	0,026	0,01	0,03	<0,01	DCE
Nitrites NO_2^- (mg (NO_2^-) / l	<0,01	0,014	0,017	0,01	0,02	<0,01	DCE
Nitrates NO_3^- (mg (NO_3^-) / l	26,2	25,6	22,6	27,00	27,20	34,50	DCE
Azote Kjeldahl NTK (mg (N) / l)	1,54	0,05	0,71	1,43	1,21	<0,5	SEQ-EAU V2
Acidification							
pH	6,61	6,96	SD	7,18	7,04	7,42	DCE
Minéralisation							
Conductivité (µS/cm)	528	500	508	555	576,00	675	SEQ-EAU V2
Métaux							
Zinc (µS/l)	<0,9	1	1,7	<0,9	<0,9	6,70	
Chrome (µS/l)	0,3	0,26	0,27	<0,05	0,44	0,25	
Cuivre (µS/l)	0,7	0,5	0,8	0,5	2,90	3,60	
Arsenic (µS/l)	0,51	0,43	0,54	0,31	0,34	0,24	
Micropolluants divers							
Amitrole (aminotriazole) (µS/l)	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	DCE
Métaldéhyde (µS/l)	0,03	<0,02	0,12	<0,05	0,08	<0,02	DCE
Nicosulfuron (µS/l)	<0,005	<0,005	<0,005	<0,013	<0,005	<0,005	DCE
Glyphosate (µS/l)	<0,02	<0,02	2,5	<0,02	<0,02	<0,02	DCE
Acide aminomethylphosphonique (AMPA) (µS/l)	<0,02	0,025	0,19	<0,02	<0,02	<0,02	DCE
Chlorotoluron (µS/l)	0,03	<0,002	0,005	<0,005	0,08	<0,01	DCE
Boscalide (µS/l)	0,004	0,002	0,004	<0,005	<0,002	<0,002	DCE
Oxadiazon (µS/l)	<0,005	<0,005	<0,005	<0,013	<0,005	<0,005	DCE
Métazachlore (µS/l)	0,006	0,003	0,002	<0,005	0,01	0,00	DCE
Diflufenican (µS/l)	0,005	0,003	0,009	<0,005	0,00	0,00	DCE
2,4-MCPA (µS/l)	<0,002	0,013	<0,002	<0,005	<0,002	<0,002	DCE
Bentazone (µS/l)	<0,002	0,01	<0,002	<0,005	<0,002	<0,002	DCE
2,4-D (µS/l)	<0,002	<0,002	0,003	<0,005	<0,002	<0,002	DCE
Toluène (µS/l)	<0,1	<0,1	<0,1	<0,10	<0,10	<0,10	DCE

5.2. Sur le Bassin versant de l'Anglin

En 2022, il est entré dans sa troisième année. Les actions engagées par le SMABCAC visaient à cumuler les années 2 et 3 du contrat territorial afin de combler le retard pris lors de la première année.

5.2.1. Travaux de restauration du lit mineur par recharge granulométrique

Les travaux concernaient une partie amont de l'Anglin sur les communes d'Azerables (Département de la Creuse), de Mouhet (Indre) et La Châtre l'Anglin (Indre). Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Poulain (Le Poinçonnet – Indre). Une partie des travaux ont été repoussés suite à un changement de propriétaires sur une grande partie du linéaire.

Préalablement, le SMABCAC a fait intervenir l'équipe mise à disposition par la Communauté de Communes Brenne Val de Creuse pour assurer la restauration de la ripisylve et la gestion des embâcles.

Les travaux ont consisté à déposer 330 tonnes de granulats dans le lit mineur de l'Anglin afin d'assurer une restauration sur 320 m. Un secteur a dû être reporté en raison d'un changement de propriétaires.

5.2.2. Travaux de mise en défens de berges

Les travaux, délégués à l'entreprise BTS basée au Pont Chrétien Chabenet, se sont déroulés sur les communes d'Azérables, de Mouhet et de La Châtre-l'Anglin. Les travaux mis en place ont été les suivants :

- 1 000 m de clôtures
- 3 descentes aménagées

Travaux de restauration du lit et de mise en défens sur l'Anglin

5.2.3. Etude de restauration de la continuité écologique sur l'Anglin

Démarrée en 2021, l'étude de définition de la continuité écologique concerne 5 seuils sur la portion de l'Anglin classée en liste 2 au titre de l'article L 214-17 du Code de l'Environnement.

Le déroulement de l'étude a été contraint par les évolutions réglementaires notamment ceux de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets. La finalisation de l'étude se fera au final seuil par seuil. En 2022, l'étude s'est terminée sur 1 seuil et doit se clôturer dans le début de l'année 2023 sur les 4 autres sous conditions d'éclaircir l'aspect juridique de certains.

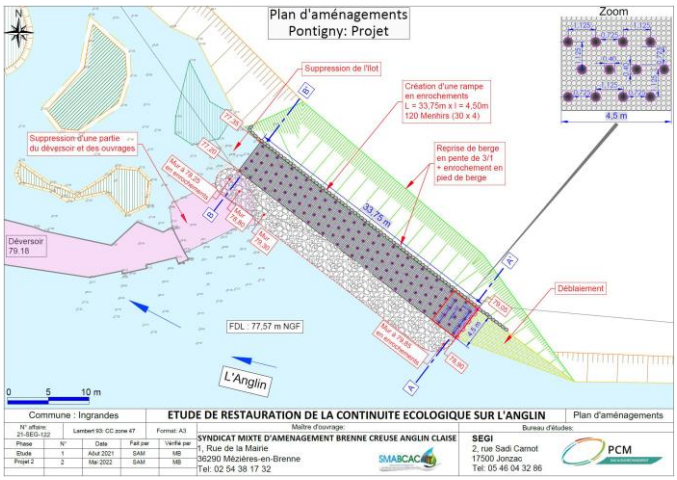

Projet d'aménagement d'une rampe sur le seuil de Pontigny

5.2.4. Travaux de rétablissement de la continuité écologique sur le seuil de Pontigny à Ingrandes

Le SMABCAC n'est pas le Maître d'ouvrage de ces travaux portés par le propriétaire du seuil toutefois, le SMABCAC est intervenu comme assistant au Maître d'ouvrage pour notamment assurer la réalisation et le suivi des dossiers de déclaration environnementale. Un problème technique apparu lors de la fin de chantier n'a pas permis de réceptionner l'aménagement. Les travaux seront repris dès que les conditions météorologiques permettront aux engins d'accéder au site.

5.2.5. Travaux de lutte contre la jussie

Le marché a été attribué à l'entreprise FOUGERE de Charente Maritime. Les interventions sont réalisées manuellement par une équipe de 4 personnes à l'aide de barques motorisées. L'entreprise est intervenue sur 17 jours et a retiré 49 m³ de plantes. Les plantes sont ensuite déposées sur des terrains sécurisés pour du compostage.

5.2.6. Suivi de la qualité des milieux aquatiques

Les suivis de la qualité des cours d'eau sur le bassin de L'Anglin concernaient uniquement un suivi sur l'Anglin à La Châtre l'Anglin avant travaux. L'indice poissons rivière a été décalé pour être réalisé en fin de saison.

Les résultats sont présentés ci-dessous :

L'Anglin à La Châtre Langlin

Indice	2022	
IBG-DCE / I2M2	0,67	0,06
IBD / IPS (/20)	0,5	9,8
IPR	32,93	
Indice Habitat (/20)	7,86	

IBG- DCE : Indice biologique global adapté à la Directive Cadre Européenne sur l'Eau
I2M2 : Indice Multimétrique
Indice Habitat : indice relevant les spécificités des habitats sur la station étudiée
IPR : Indice poissons rivières
IBD : Indice biologique diatomées
IPS : indice de polluo-sensibilité spécifique
IBMR : Indice biologique macrophytes rivière

Les indices biologiques réalisés sur l'Anglin à La Châtre-Langlin convergent et traduisent une forte altération de la qualité habitationnelle de l'Anglin sur un tronçon rectifié, recalibré (fortes surlargeur), avec des faciès d'écoulement à dominante lentique, et la prédominance d'un substrat sablo-limoneux peu biogène.

En détails :

- L'étude des peuplements d'invertébré aquatiques montre un milieu homogène dégradé traduit par une faible richesse taxonomique et le peu de taxons polluo-sensible inventoriés sur le linéaire étudié. Le point complémentaire réalisé sur un habitat plus intéressant montre en revanche le potentiel et donc la capacité de l'Anglin à accueillir une faune benthique plus diversifiée.

- L'étude du peuplement piscicole révèle une forte altération du peuplement en lien avec la qualité physique très dégradée de la station.
- L'étude des cortèges diatomiques traduit un milieu eutrophe marqué par de faibles concentrations en oxygène dissous caractéristiques d'un hydrosystème lentique.

5.2.7. Suivi de la qualité des milieux aquatiques

Une station de suivi a été créée sur la partie aval de l'Anglin afin d'obtenir des données sur cette partie aval. Des suivis biologiques et physico-chimiques ont été réalisés par le bureau d'études RIVE basé en Indre et Loire.

L'Anglin à Mérigny

Indice	Résultat	Classe qualité
Invertébrés (IBGA)	18	Très bonne
Poissons (IPR)	25,37	Mauvaise
Diatomées (IBD)	16,2	Bonne

Les résultats détaillés sont disponibles sur demande auprès du SMABCAC

5.3. Sur le bassin de la Claise

5.3.1. Définition d'un programme d'actions

Ce contrat territorial a poursuivi sa phase de définition d'un programme d'actions en 2022.

Les premières phases de l'étude ont été réalisées par le bureau d'études AQUASCOP. Il a réalisé le bilan du précédent contrat et le diagnostic du territoire. Le SMABCAC a travaillé à organiser un programme de travaux cohérent dont la plupart des actions ont été réalisées en concertation avec une partie des propriétaires riverains.

Deux Comités techniques ont été organisés en 2022 et les discussions ont apporté des modifications parfois importantes sur la première version du programme envisagée. Organisé sur 4 années afin de s'inscrire dans le contrat territorial de la Creuse, il verra un Comité de pilotage organisé en 2023 pour faire approuver le programme d'actions.

Travaux de restauration de l'Aigronne

5.3.2. Travaux de lutte contre la jussie

L'entreprise Fougère a passé une demi-journée pour assurer l'arrachage des repousses de jussie. Un demi mètre cube a été arraché.

5.3.3. Travaux de restauration de la ripisylve

Le SMABCAC a engagé des travaux de restauration de la ripisylve pour sécuriser l'accès au public sur l'espace naturel sensible « les Prés du canal » à Mézières en Brenne. Ces travaux se poursuivront en 2023.

5.4. Le Contrat Territorial zones humides Brenne

Le SMABCAC s'est engagé dans une action qui vise à recenser, décrire, analyser et restaurer les sources et fontaines. Elle permettra de faciliter l'adaptation des cours d'eau et des zones humides au changement climatique.

L'année 2022 a été consacrée à un premier travail de recensement des sources. Les communes et les habitants ont été amenés à participer à Ce travail. Le SMABCAC a accueilli une stagiaire, Clarisse DELINE. Son premier travail a été de déterminer un protocole qui permet de classifier l'état général des sources. Après, elle a débuté un travail de recensement et de classification. Les premiers résultats ont permis de déterminer les sources qu'il conviendrait de proposer à la restauration.

6. Actions de communication et d'animation

Différentes missions liées à l'animation et à la communication sur le territoire ou à l'échelle du département ont été menées par le SMABCAC.

Deux exemplaires de la lettre des 3 rivières ont été envoyés à l'ensemble des élus et partenaires du territoire afin de maintenir l'information sur le SMABCAC et nos actions. Cette lettre est disponible sur notre site internet.

la lettre des 3 rivières

Creuse - Anglin - Claise

N°8 JUILLET 2022

" ÉDIT'EAU "

Plus que jamais, en ces temps de sécheresse inquiétante, il convient de recenser de façon la plus exhaustive possible nos ressources en eau et prendre soin de nos rivières familières. Je suis heureux de constater, qu'enfin, la cause pour laquelle je me suis battu pendant 20 ans auprès de l'Agence de l'Eau, trouve un écho favorable. Les sources et les fontaines de notre territoire vont être répertoriées puis seront l'objet d'éventuels travaux étalés sur plusieurs années pour remise en service. Il faliait que la cause soit prioritaire pour une meilleure adaptation de notre région aux changements climatiques pour être, enfin, écouté et suivi.

Parallèlement, le SMABCAC poursuit ses actions de restauration du Bouzanteuil et de l'Anglin tandis que la programmation des futures actions sur la Claise sera terminée en ce début d'automne 2022. Cette politique de meilleure gestion de nos 3 rivières est menée par nos élus et une équipe de salariés qui viennent d'intégrer leurs nouveaux locaux 2 rue du Bout du Monde à Mézières-en-Brenne.

2022, pour l'instant, est synonyme de sécheresse. Nos cours d'eau, les nappes phréatiques présentent des profils identiques voire plus inquiétants que ceux que nous avons connus en 2019. Il convient à chacun d'entre nous, représentants de nos collectivités mais également citoyens de notre territoire pourtant si riche en zones humides, de porter la plus grande attention à nos ressources en eau et de limiter, autant faire se peut, leurs usages.

Jean-Louis CAMUS
Président du S.M.A.B.C.A.C.

SMABCAC

SOURCES ET FONTAINES

L'étude sur la restauration des sources et fontaines a commencé à la mi-février 2022 avec l'accueil de Clarisse Deline stagiaire de Licence professionnelle Gestion de l'Eau.

Dans le cadre du nouveau **Contrat Territorial Zones Humides Brenne** (CTZH Brenne), avec l'objectif d'anticiper les impacts du changement climatique en développant une stratégie d'adaptation, le SMABCAC porte un programme de restauration des sources et fontaines. L'action s'insère dans le cadre de la préservation quantitative et qualitative de la ressource en eau, au travers la restauration des sources et fontaines. Elle permettra d'assurer une alimentation en eau de manière plus régulière pour les zones humides et les cours d'eau.

Pour cela, un inventaire a été lancé auprès des communes du territoire afin qu'elles nous transmettent leurs connaissances. Cet inventaire, complété par une analyse des cartes IGN, des données du Bureau de Recherche Géologique et Minière ainsi que des données d'Indre Nature a permis au total de recenser 314 sources potentielles. Un protocole de caractérisation de l'état de dégradation des sources a été créé. Il a été testé en même temps que la localisation précise des sources sur le terrain.

Au total ce sont donc 170 sources qui ont été caractérisées. Un peu moins de la moitié d'entre elles ont un état de dégradation significatif. Ces résultats vont permettre la mise en place d'actions visant à la restauration des sources les plus dégradées dès l'année 2023.

la Fontaine Saint-Marceau, Ruffec — *la Fontaine des saigneurs, Cluis*

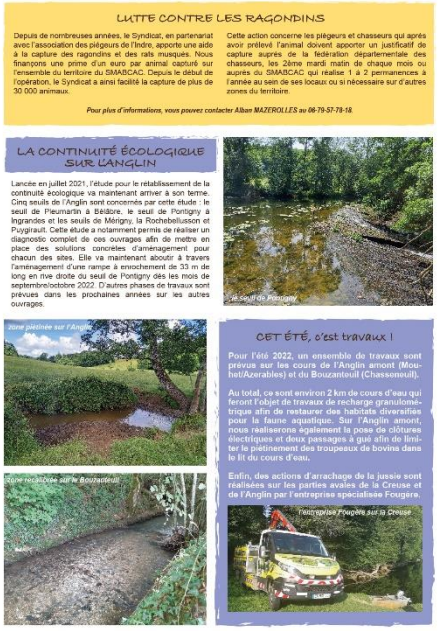

LUTTE CONTRE LES RAGONDINS

Depuis de nombreuses années, le Syndicat, en partenariat avec l'association des piégeurs de l'Indre, apporte une aide à la capture des ragondins et des rats musqués. Nous finançons une prime d'un euro par animal capturé sur l'ensemble du territoire du SMABCAC. Depuis le début de l'opération, le Syndicat a ainsi facilité la capture de plus de 30 000 animaux.

Cette action concerne les piégeurs et chasseurs qui après avoir prélevé l'animal doivent apporter un justificatif de capture auprès de la fédération départementale des chasseurs, les 2ème mardi matin de chaque mois ou auprès du SMABCAC qui réalise 1 à 2 permanences à l'année au sein de ses locaux ou si nécessaire sur d'autres zones du territoire.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Alban MAZEROLLES au 06-79-57-79-18.

LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE SUR L'ANGLIN

Lancée en juillet 2021, l'étude pour le rétablissement de la continuité écologique va maintenant arriver à son terme. Cinq seuils de l'Anglin sont concernés par cette étude : le seuil de Pleumartin à Bélâbre, le seuil de Pontigny à Ingrandes et les seuils de Mérigny, la Rochebellusson et Puygrault. Cette étude a notamment permis de réaliser un diagnostic complet de ces ouvrages afin de mettre en place des solutions concrètes d'aménagement pour chacun des sites. Elle va maintenant aboutir à travers l'aménagement d'une rampe à enrochement de 33 m de long en rive droite du seuil de Pontigny dès les mois de septembre/octobre 2022. D'autres phases de travaux sont prévues dans les prochaines années sur les autres ouvrages.

le seuil de Pontigny

zone pâtinée sur l'Anglin

zone recalibrée sur le Bouzanteuil

CET ÉTÉ, c'est travaux !

Pour l'été 2022, un ensemble de travaux sont prévus sur les cours de l'Anglin amont (Mouhet/Azerables) et du Bouzanteuil (Chasseneuil).

Au total, ce sont environ 2 km de cours d'eau qui feront l'objet de travaux de recharge granulométrique afin de restaurer des habitats diversifiés pour la faune aquatique. Sur l'Anglin amont, nous réaliserons également la pose de clôtures électriques et deux passages à gué afin de limiter le piétinement des troupeaux de bovins dans le lit du cours d'eau.

Enfin, des actions d'arrachage de la jussie sont réalisées sur les parties avales de la Creuse et de l'Anglin par l'entreprise spécialisée Fougère.

l'entreprise Fougère sur la Creuse

La communication et la sensibilisation se fait tout au long de l'année par le SMABCAC mais des actions spécifiques sont réalisées chaque année et concernent la majorité du temps les 3 bassins versants du syndicat.

Dans la continuité des deux années précédentes, le SMABCAC a réalisé 2 lettres d'information qui sont diffusées à l'ensemble des élus du SMABCAC et des partenaires techniques et financiers et disponibles sur les différentes sources de communication du SMABCAC (site internet, page Facebook, page Instagram, etc.).

Sur le bassin versant de l'Anglin, deux animations ont été réalisées en partenariat avec d'autres acteurs du territoire. La première, organisée avec l'association du patrimoine du pays de Bélâbre, lors de la journée du patrimoine a permis de concilier une présentation basée sur l'aspect patrimonial de la rivière associée aux évolutions actuelles. La deuxième consistait à une animation sur le bassin de l'Anglin lors de la journée en Brenne sous l'égide d'une « échappée de la Loire en vélo » organisée par le Parc Naturel Régional de la Brenne.

Animation à Bélâbre lors des journées du patrimoine

Un travail a été engagé sur de la communication visuelle avec la réalisation de panneaux informatifs à disposer avant et pendant les travaux. Ce mode de communication vise à avoir une communication directe des riverains et usagers des cours d'eau.

7. Répartition de l'activité de la cellule d'animation

7.1. Répartition du temps de travail par mission

Les différentes missions des 3 techniciens de rivières ont été décomposées en 11 thématiques décrites ci-dessous

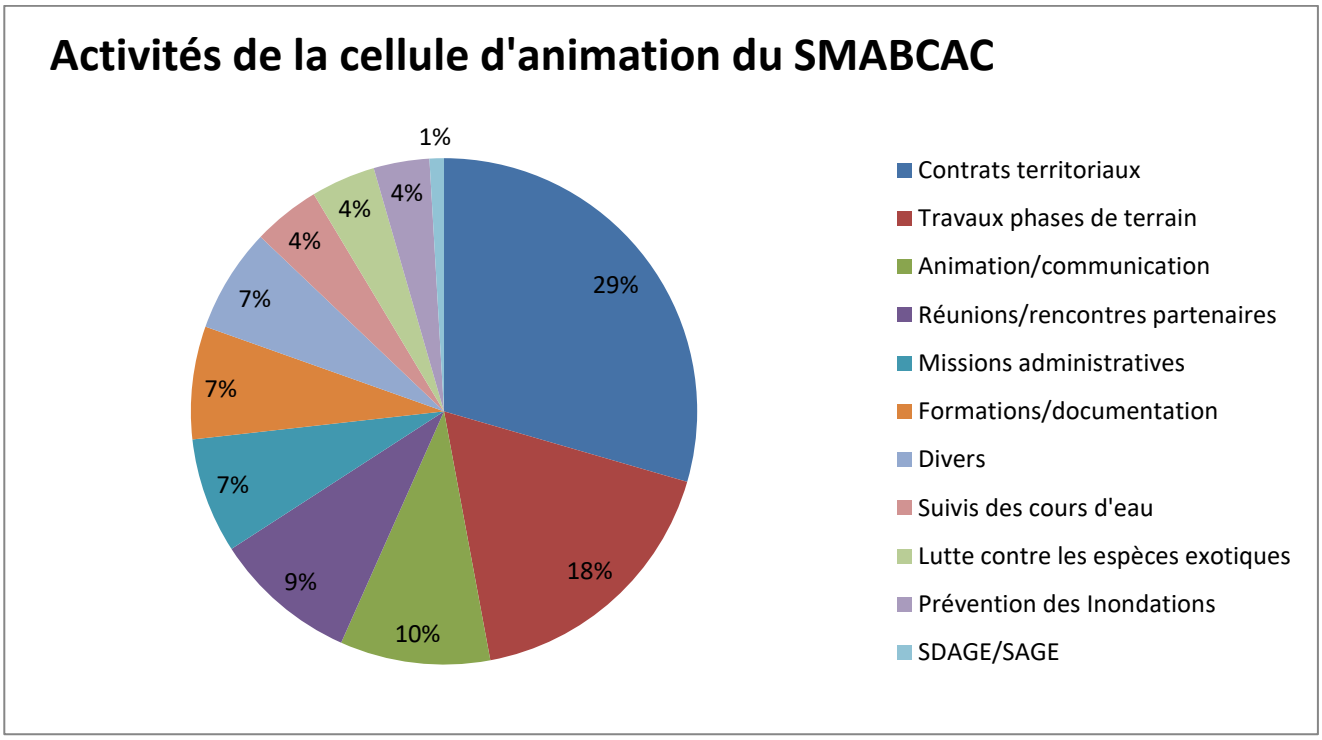

Le temps de travail est aujourd'hui essentiellement consacré aux contrats territoriaux et aux phases de terrain (55% en regroupant la partie contrats territoriaux, les phases de terrain et les travaux, les suivis des cours d'eau et la lutte contre les espèces exotiques).

L'Anglin

7.2. Répartition du temps de travail par bassin versant

La cellule d'animation du SMABCAC est constituée de 3 techniciens de rivières dont chacun est le référent d'un bassin versant. Toutefois, pour le bon déroulement du fonctionnement du syndicat, chaque technicien peut être amené à travailler sur les autres bassins versants, de manière ponctuelle ou plus régulière en fonction des dossiers à traiter.

Le graphique suivant présente le pourcentage du temps de travail effectif sur chaque bassin versant et sur les missions liées à la compétence inondations ainsi que sur l'action inscrite dans le CTZH Brenne. Les actions n'ayant pas pu être définies comme spécifiquement liées à un bassin versant comme certaines réunions, les actions de communication, les formations, etc., ont été réparties de manière équitable sur chacun des bassins versants.

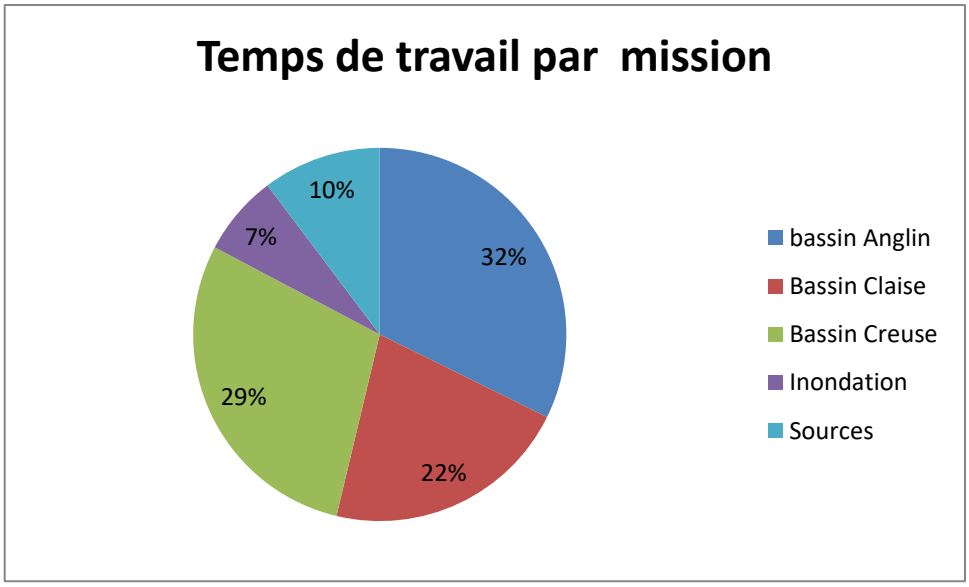

Pour l'année 2022, le temps de travail réalisé sur le bassin versant de l'Anglin est le plus conséquent. Les explications sont liées aux phases de travaux ayant nécessitées de nombreuses rencontres sur le terrain et aussi à la réalisation du bilan à mi-parcours. Le bassin de la Claise a été un peu mis de côté du fait de la finalisation du futur programme d'actions.

8. Analyse- Bilan et perspective

L'année 2022 s'est vue perturbée par des conditions de sécheresse particulièrement sévères.

Des travaux ont malgré cela pu être menés sur les bassins versants de la Creuse et de l'Anglin à des échelles moindres que celles programmées pour différentes raisons souvent indépendantes du SMABCAC.

Le bassin versant de la Claise a pris un retard sur la finalisation du programme de travaux mais celui-ci se concrétisera en début d'année 2023.

Sur le bassin versant de la Creuse, une phase de travaux s'est déroulée sur le ruisseau le Bouzanteuil avec des difficultés assez importantes liées à des changements d'avis des propriétaires. La quantité de travaux a été inférieure à la programmation mais une reprise pourra être faite en 2023 sur un secteur plus en aval.

Au niveau de la continuité écologique, un travail important a été poursuivi avec le groupement de commande, sous la gestion de la commune d'Argenton sur Creuse, a lancé en fin d'année la publicité pour le marché public de l'étude. Malheureusement, ayant reçu qu'une offre, le groupement de commande a déclaré le marché sans suite.

Sur le bassin versant de l'Anglin, les travaux se sont déroulés dans de bonnes conditions. Certains linéaires ont été reportés suite à des ventes de parcelles en cours. La fin d'année 2022 a vu la rédaction du bilan à mi-parcours et la réflexion d'une année supplémentaire de travaux pour intégrer le programme de l'Anglin au sein du Contrat Territorial Milieux Aquatiques Creuse et affluents.

8.1. Perspectives sur le bassin versant de la Claise :

L'année 2023 sera consacrée essentiellement aux procédures réglementaires pour lancer le programme de travaux dès le début 2024. Le technicien en charge du bassin versant assure la rédaction du dossier et celui-ci sera déposé auprès du Préfet pour instruction. Une enquête publique devra se dérouler sur le territoire.

Dans le même temps, la première année du contrat débutera par différentes études et suivis. Différents suivis biologiques et physico-chimiques sur les masses d'eau, soit pour obtenir des données à l'état initial, soit pour avoir des données sur des masses d'eau qui manquent sur le territoire.

Une portion de la Claise sur le territoire du SMABCAC se trouve classée en liste 2 au titre du code de l'environnement, une étude sera lancée sur 3 seuils à clapets situés sur cette portion de cours d'eau. D'autres actions sont également envisagées comme un inventaire zones humides.

8.2. Perspectives sur le bassin versant de l'Anglin :

Depuis le 1er mars 2023, le poste de technicien de rivières sur le bassin de l'Anglin est vacant. Guillaume BOIREAULT est parti travailler dans une autre collectivité. Depuis cette vacance, le SMABCAC a lancé une procédure de recrutement pour l'instant non conclusive. Les 2 autres techniciens essayeront de reprendre les actions du contrat de l'Anglin.

Sur le bassin versant de l'Anglin, en dehors de la reprise des travaux non terminés en 2022, les actions programmées s'engagent sur la Sonne, affluent de l'Abloux. Les travaux se divisent en action de restauration du lit mineur par recharge granulométriques et en travaux de mise en défens des berges pour limiter le piétinement et limiter l'érosion mécanique.

La restauration de la continuité écologique est une action importante du programme de l'Anglin. Le SMABCAC accompagne la commune de Bélâbre pour assurer la réalisation des travaux. Le projet vise à aménager en rive droite une rampe à enrochement. La commune a déposé le dossier réglementaire auprès des services instructeurs, les travaux sont envisagés d'ici la fin de l'année sauf si les demandes complémentaires qui seront faites viennent modifier substantiellement le coût du projet.

8.3. Perspectives sur le bassin versant de la Creuse

L'étude sur la continuité écologique sur les ruisseaux des Chézeaux et du Bouzanteuil va se clôturer. Plusieurs rencontres avec les propriétaires vont avoir lieu pour essayer de proposer la réalisation des premiers travaux en fin d'année 2023.

Des travaux de restauration morphologique du lit mineur se poursuivront sur le Bouzanteuil et suivant les projets retenus dans l'étude précédente, ils pourraient avoir lieu sur le ruisseau des Chézeaux.

8.4. Actions sur les 3 bassins versants

Le SMABCAC poursuivra son action de lutte contre le développement de la jussie. Pour cela, les techniciens assureront le suivi des cours d'eau et le recensement des zones colonisées. Un marché public sera passé pour mener une action de lutte par arrachage manuel sur les 3 cours d'eau principaux. L'action sera renforcée sur la Creuse qui n'a pas été traitée intégralement en 2022.

Le SMABCAC globalisera ses actions de communication sur son territoire. Outre la communication gratuite par la presse locale, le SMACBAC poursuivra la diffusion de ses lettres d'informations. De l'information sur les chantiers, à partir de panneaux, pourront se faire sur les sites de travaux ou à leur proximité. Le site internet sera mis à jour régulièrement par le personnel du SMABCAC.

Des actions de restauration de la ripisylve seront également engagées sur les 3 bassins versants. Un marché public sera passé pour une partie de ces travaux et l'autre sera déléguée à l'équipe verte de la Communauté de Communes Brenne Val de Creuse.

8.5. Perspectives sur le contrat territorial zones humides

Pour la deuxième année, le SMABCAC accueille un stagiaire sur cette thématique. Ses missions sont en plus de poursuivre le recensement et la caractérisation des sources sur le territoire, de proposer et de faire réaliser des travaux de restauration de certaines dégradées.

Ces premiers travaux se feront en accord avec les propriétaires et des suivis seront réalisés pour s'assurer des résultats de ceux-ci. Le début d'année sera consacré à la détermination des sites et au contact avec les propriétaires.